



**AirFlux**

Notre exigence à votre service



**auditech**  
INNOVATIONS



Antibruid Moulés sur Mesure

**A l'att: de MR LESIEUR**

**PROPOCIALE:HL.17.12.15**

## **AIR FLUX HBN**

Boulevard Lénine  
76805 Saint Etienne du Rouvray  
Tél. 02 35 65 28 40 – Fax 02 35 66 07 28

Web : [www.airflux.fr](http://www.airflux.fr)  
SAS Au capital de 1.000.000 €  
RCS LILLE B326685252 – Nace 46.69B

**Le 15 Décembre 2017**

## **OFFRE TRAVAUX**

Harold LECLERC  
Bureau d'Etude

Tél. 06 85 41 05 34 - Fax. 02 35 66 07 28  
[Harold.leclerc@airflux.fr](mailto:Harold.leclerc@airflux.fr)

# Notre solution :

## TRAVAUX :

### ➤ CREATION RESEAU D'AIR COMPRI ME POUR VOS NOUVEAUX POSTES DE TRAVAIL

Création de votre de distribution d'air comprime qui part de la production d'air comprimé (compresseur) a la consommation (soufflette).

#### 1 - LE RESEAU PRINCIPAL :

Il s'agit d'un bouclage en diamètre 34 inox serti d'une longueur d'environ 120m pour distribuer dans les zones demandé sur le supportage commun de l'électricien

#### 2 - DISTRIBUTION DES DIFFERENTS POINTS :

##### SALLE COMPRESSEUR :

Une vanne d'arrêt pour le raccordement de votre compresseur actuel et une vanne supplémentaire dans l'attente d'un autre compresseur au besoin selon votre consommation

##### ZONE PLATRE :

Une descente d'air comprime en diamètre 22 inox serti pour alimenter deux soufflettes silencieuses avec flexibles spiralés et leurs vannes d'isolement.

##### ZONE DE CONTROLE :

Une descente d'air comprimé en diamètre 22 inox serti pour alimenter les 2 poste de contrôle avec soufflettes silencieuses avec flexibles spiralés et leurs vannes d'isolement.

## ATELIER DE FABRICATION :

### *- ZONE DES COCOTTES, LE DEMOULAGE ET POSTE DE CIRAGE*

Deux descentes d'air comprimé en diamètre 28 serti bouclé avec 9 piquages en raccord Y pour le raccordement de vos différentes machines ces raccords seront équipé de vanne d'arrêt ainsi que de raccord a coiffe pour le raccordement de vos machines (pour tube polyamide diamètre 8 extérieur) et un enrouleur 10 m pour couvrir la totalité et soufflette

### *-ZONE DES POSTES DE TRAVAIL (3 SUR LES 5 DE VOTRE PLAN)*

Une descente d'air comprimé en diamètre 28 inox serti par poste de travail **(3 poste de travail)** qui est constituer de cinq module donc 5 piquages avec raccord Y ,10 vannes d'isolement dont 5 pour soufflettes silencieuse et sont tubes spiralé et 5 pour raccordement de vos machine par un raccord a coiffe pour tube polyamide diamètre 8 extérieur

### *-ZONE POSTE VERNIS*

Une descente d'air comprimé en diamètre 22 inox serti pour alimenter les 2 poste avec soufflettes silencieuses avec tube spiralé et leurs vannes d'isolements

### *-ZONE D'IMPRESSION 3D*

Une descente d'air comprimé en diamètre 22 en inox serti pour alimenter soufflette silencieuse avec tube spiralé

## CE DEVIS COMPREND

La totalité de votre réseaux d'air comprime jusqu'à la soufflette  
La location de la nacelle  
Le supportage de votre réseau sur les supports de l'électricien  
Le déménagement de votre compresseur

**MONTANT TOTAL HT NET..... 17362 euro**

# AirFlux

Intégrate  
de solutions

Équipements

inox *line*

inox et raccords inox pour réseaux fluides industriels



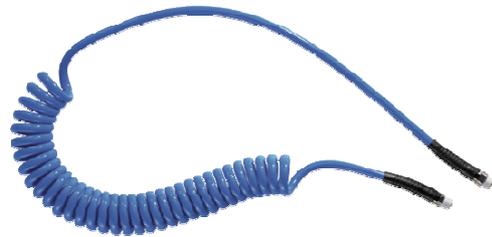




Raccord a coiffe



Soufflette à buse silencieuse



Tube spiralé



Enrouleur

# Pourquoi nous accorder votre confiance ?

*Parce qu'Airflux est spécialiste en solutions de gestion de la production d'air et de vide industriel*

Depuis plus de 50 ans, le groupe Air flux met son expérience et son innovation au service de la productivité de ses clients.

Pour ses clients, Air flux possède les atouts d'une entreprise de proximité bien qu'il s'agisse d'un groupe d'envergure nationale.

D'ailleurs, Air flux est devenu l'un des plus importants distributeurs indépendants spécialiste en solutions de gestion de la production d'air industriel.

Basé à Lille, Air flux est présent sur une majorité des régions en France.

*Parce qu'Airflux est une entreprise de proximité au service des ses clients*

Par ailleurs, l'entreprise dispose de sa propre organisation commerciale et technique dans chacune de ses filiales, et garantit de ce fait à ses clients une solution rapide et efficace en cas de panne ou d'intervention urgente ; que ce soit en journée, la nuit ou le week-end.

Forces de conseils et de propositions, les équipes commerciales se chargent de vous accompagner tout au long de votre processus d'achat de matériel neuf ou d'occasion, ou encore de location de matériels.

*Parce qu'Airflux s'engage...*

Enfin, Air flux a établi **un contrat de confiance** avec les plus grands constructeurs afin de vous proposer LA solution la plus adaptée.

Notre métier est de concevoir **la solution à vos attentes d'aujourd'hui, en anticipant vos besoins de demain.**

# Notre Charte d'Engagement

**L'audit est un axe majeur de notre métier.**

**Nous vous garantissons des résultats à la hauteur de vos exigences et la gratuité de notre prestation dans le cas contraire.**

**Nous vous garantissons une production d'air comprimé ou de vide industriel adaptée en quantité, en qualité, en performance et au meilleur coût pendant toute la durée de votre engagement.**

**Plus qu'une solution adaptée à vos besoins, nous menons une réflexion globale d'intégration de l'installation dans votre environnement en respectant nos engagements et en vous assurant la conformité de celle-ci.**

**Conscients de vos engagements vis-à-vis de vos clients, notre service technique vous garantit un délai d'intervention de 2 heures après réception de votre appel 24h/ 24 et 365 j/ an.\***

**Nous vous garantissons l'exécution de tests et contrôles utiles, exhaustifs et précis.**



*\*Temps de route non inclus*

## CLAUSE DE RESERVE

### A retourner à la commande signées et acceptées

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente ci-jointes, et notamment que **le matériel reste notre propriété jusqu'à son paiement intégral, toutefois le client en assumera les risques dès la sortie de la marchandise de nos établissements. Toute contestation de quelque ordre qu'elle soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Vendeur.**

Date : .....

Nom et qualité du signataire : .....

Cachet Signature du Client :

*(Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord")*

**CLIENT** : AUDITECH

**Propociale**.HL.17.12.15

**AIR FLUX H . B . N .**  
**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**A I R C O M P R I M E**

**PRIX :**

**Nos prix s'entendent Hors Taxe**

**VALIDITE DE L'OFFRE :**

**3 Mois**

**DELAI DE LIVRAISON :**

**A CONVENIR**

**CONDITIONS DE REGLEMENT:**

30% à la commande  
Le solde selon les conditions convenues entre nos deux sociétés

**➤Notre offre a été établie conformément à nos conditions générales de vente et à la clause de réserve de propriété**

**(Loi n° 80.335 du 12 mai 1980).**

**➤Caractéristiques techniques selon documents joints.**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Caractéristiques – Devis :** Les caractéristiques et cotes portées sur les catalogues, prospectus et autres documentations n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons la faculté de les modifier sans avis dans le cadre de l'évolution technique des fabrications. Sauf dispositions contraires indiquées dans nos offres, nos devis sont valables pendant une durée de 30 jours, à compter de leur date d'établissement.

**Etudes :** Les études et documents de toute nature remis au client restent notre propriété et doivent nous être rendus sur simple demande. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués ou exécutés sans notre accord écrit. Toute étude fera l'objet d'une facturation même si elle ne donne pas lieu à une commande.

**Prix :** Nos matériels sont fournis au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande ou au prix fixé dans le devis. Nos prix s'entendent HT, départ usine, port et emballage non compris.

**Livraison :** Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas au client le droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer un dédommagement quelconque. En tout état de cause, les délais convenus seront prorogés en cas de force majeure. Constituent notamment des cas de force majeure, l'arrêt total ou partiel de notre personnel ou de celui de l'un de nos fournisseurs ou transporteurs pour grève, incendie, inondation, accident de fabrication, manque de matières premières... Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client à qui il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation nécessaire sur les documents de transport et de confirmer ces réserves par L.R.A.R. auprès du transporteur, **dans les 3 jours** qui suivent la réception des marchandises. Au cas où le client ne respecterait pas cette clause, sa responsabilité serait engagée. Les frais de stockage éventuels assumés par nos soins à la date de mise à disposition du matériel, notamment en cas d'absence d'instructions d'expédition, seront facturés en sus, sur la base de 80 Euros HT par jour.

**Retour :** Tout retour de pièces doit faire l'objet de notre accord écrit et préalable. Tout retour accepté donnera lieu à un avoir avec un abattement de 25 % minimum. Dans le cas où ce retour serait de notre fait, celui-ci donnerait lieu à un avoir total ou à la livraison d'un matériel identique après vérification qualitative et quantitative des pièces retournées, notre société se réservant le choix de la solution la plus appropriée.

**Garantie :** Nos machines neuves sont garanties 12 mois à compter de leur mise à disposition contre tout vice de fabrication ou défaut de matière ; cette durée de garantie pouvant être réduite dans certains cas, notamment en fonction des heures de fonctionnement des machines. Les machines d'occasion sont vendues dans l'état sans garanties sauf spécifications contraires. Les pièces détachées sont garanties 3 mois à dater de la mise à disposition. Dans tous les cas, la garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses à l'exception de pièces d'usure telles que filtres, courroies... et des consommables. La réparation, le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des marchandises. Tous les frais afférents à une intervention sous garantie et notamment les frais de démontage et de remontage, les frais de port et d'emballage ou le cas échéant, les frais résultant du déplacement et du séjour des techniciens, sont à la charge du client. La garantie n'est acquise :

- qu'après que le client nous ait informés des désordres dans les 72 heures de leur apparition
- qu'après reconnaissance de la défectuosité des pièces par nos techniciens
- qu'à la condition que le client puisse justifier d'un entretien régulier et conforme aux préconisations du constructeur, tel que précisé dans la notice d'utilisation, et notamment l'utilisation exclusive de pièces d'origine constructeur ou fournies par le vendeur,
- qu'à la condition que le client ne soit pas intervenu, lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour des travaux de remise en état ou de modification du matériel.

**Sont exclues de la garantie,** les réparations qui résulteraient de l'usure normale des matériels, de détérioration ou d'accident provenant de négligence, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une mauvaise utilisation du matériel, d'installations défectueuses ou non conformes à nos préconisations.

**Réserve de propriété :** Les marchandises resteront notre propriété jusqu'à paiement intégral de leur prix, toutefois le client en assumera les risques dès leur sortie de nos ateliers. En cas de revendication et de restitution du matériel, toutes les sommes perçues par notre société lui resteront acquises en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le client.

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

**Prix :** Les prix, loyers ou redevances de location sont fixés au jour, à la semaine ou au mois. Ils ne comprennent pas les frais d'installation, d'entretien, et d'assurance. Un dépôt de garantie peut être également sollicité.

**Mise à disposition du matériel :** Le matériel peut être retiré par le client dans nos locaux à la date convenue. Toutefois, nous ne pourrions être tenus responsables des éventuels retards de mise à disposition du matériel qui seraient dus à des raisons indépendantes de notre volonté ou hors de notre contrôle tels que notamment : accident, intempéries, grève, retard dans le retour des locations précédentes... Dans tous les cas, il appartient au client de vérifier le matériel avant d'en prendre possession et, le cas échéant, de faire immédiatement toute réserve utile. A défaut, il sera présumé avoir reçu le matériel loué en parfait état de fonctionnement.

**Installation :** L'installation est réalisée soit par un de nos techniciens, soit par le client. Dans ce dernier cas, le client s'engage à l'installer et l'utiliser conformément à sa destination et selon les prescriptions d'usage et déclare, pour ce faire, avoir toutes les aptitudes requises.

**Epreuves et visites :** Dans tous les cas où la réglementation en vigueur exige des épreuves ou une visite du matériel loué, le client s'engage à mettre ledit matériel à disposition des Organismes agréés par la DRIRE.

**Restitution :** Le client est tenu de nous restituer le matériel loué en parfait état, en principe, aux jour et heure convenus. Toutefois, la durée de la location n'est que prévisionnelle, et peut être reconduite selon les périodicités (au jour, à la semaine ou au mois) et modalités initiales. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au client au prix de remplacement (matériel neuf identique ou similaire).

**Responsabilité – Assurance :** Le client assumera la garde du matériel loué sous son entière responsabilité dès le retrait dudit matériel et jusqu'à sa restitution effective, et sera à ce titre responsable des dommages que le matériel pris en location pourrait subir ou occasionner. Il s'oblige, en conséquence, à souscrire une police d'assurance couvrant ces risques auprès d'un organisme notoirement solvable. Cette assurance devra notamment couvrir les risques de vols, vandalisme, pertes ou détériorations du matériel pour quelque cause que ce soit.

## **CONDITIONS COMMUNES**

**Les conditions générales de vente et de location ci-dessus prévalent sur les éventuelles conditions générales d'achat du client, sauf dérogation formelle et expresse du vendeur.**

**Délais de paiement :** Le délai impératif de règlement est celui indiqué sur la facture. Pour tout nouveau client, le règlement de la première facture se fait au comptant, au jour de la commande. Pour les commandes suivantes, les factures sont payables de la manière suivante :

- acompte 30 % par chèque au jour de la commande
  - le solde à 30 jours, date de facture. La facture intervenant à la mise en service du matériel. Un escompte de 0,5 % sera accordé pour tout règlement réceptionné dans les 8 jours de la date de facture.
- Toute somme non payée à l'échéance entraînera :
- le paiement d'intérêts de retard au taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal jusqu'au paiement effectif encaissé.
  - le paiement d'une indemnité minimum fixée forfaitairement à 40 €. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à cette indemnité, une indemnisation complémentaire pourra être sollicitée sur justification.
  - l'exigibilité immédiate de toute la dette en cas de paiement échelonné
  - l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues- la suspension ou l'annulation, à notre choix, de toute commande en cours

Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 12 % des sommes dues avec un minimum de 80 Euros HT. Toute détérioration de crédit donnera lieu à modification des délais de paiement.

**Responsabilité :** Si la responsabilité du vendeur venait à être reconnue au titre d'une marchandise fournie (vendue ou louée) ou d'un service exécuté, le montant maximum de l'indemnité qui pourrait être versé au client ne saurait en aucun cas excéder le prix payé par le client pour la marchandise ou le service en question.

**Attribution de compétence :** Toute contestation, de quelque ordre qu'elle soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège social du vendeur qui se devra d'appliquer la loi française.